

HISTORIQUE DU FRANÇAIS POUR PUBLICS SPÉCIFIQUES

Une terminologie variée liée à des contextes historiques différents

Bien que le principe d'adapter la pratique d'une langue et son enseignement à la spécificité des publics ou des contextes remonte à très loin (on pourrait citer l'apparition des sabirs, ces langues utilisées sur le pourtour méditerranéen pour faciliter les relations commerciales au Moyen Âge), c'est à une époque récente qu'apparaît la volonté de proposer un enseignement du français non général. Ce sont les politiques linguistiques conduites depuis les années 1960, en réponse aux besoins de former des ingénieurs et techniciens dans les pays nouvellement indépendants et de prendre en compte les besoins des nombreux boursiers du gouvernement français, qui ont permis l'émergence de nouvelles pratiques méthodologiques. Parallèlement à ces aspects institutionnels, les didacticiens des langues ont amorcé une réflexion sur les démarches d'apprentissage en les fondant sur la pratique réelle de la langue et non sur un usage souhaité et normatif. Ainsi sont apparues les premières études fréquentielles sur le français tel qu'on le pratique dans la vie quotidienne, menées par le Centre de recherche et d'études pour la diffusion du français (CREDIF) de l'École normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud qui déboucheront sur le *français fondamental* en 1959 et qui serviront de référence pour l'élaboration de pistes d'apprentissage d'un français dit *de spécialité*.

Dans la logique du *français fondamental*, le courant méthodologique appelé *français de spécialité* met surtout l'accent sur des spécificités lexicales. En effet, une enquête de fréquence, entreprise sous la direction d'André Phal, aboutit à la réalisation d'un « Vocabulaire Général d'Orientation Scientifique » (V.G.O.S., enquête parue chez CREDIF, Didier, en 1971). Une sélection syntaxique conservant la progression issue du *français*

fondamental, complétait ainsi la formation linguistique des futurs boursiers du gouvernement français assurée avant leur départ.

On parlait aussi alors de *français scientifique et technique (FST)* en référence au nombre considérable de boursiers dans le secteur scientifique correspondant aux orientations politiques choisies dans les années 1970.

Mais la réduction de l'apprentissage du *français de spécialité* à un simple lexique spécifique complété par une sélection grammaticale issue de programmes de *français général* s'est très vite révélée peu adaptée aux besoins réels des techniciens, ingénieurs, médecins dont les objectifs linguistiques étaient très variés.

L'apparition du *français instrumental* mit l'accent sur la communication scientifique et technique, la lecture de textes spécialisés autant dans les sciences dites « dures » que dans les sciences humaines.

Mais cette appellation de *français instrumental* a eu une existence assez éphémère. Réduire une langue à un simple instrument est apparu trop réducteur et de nombreux aspects apparemment négligés se sont révélés importants dans l'accès aux différentes disciplines d'enseignement spécialisé et dans la réussite des opérations communicatives inhérentes aux différents secteurs spécialisés.

La situation nouvelle de la demande linguistique plus étendue a conduit à considérer que l'enseignement du français devait être *fonctionnel*, c'est à dire répondre aux besoins et aux objectifs spécifiques des différents publics. La notion de *spécialité* commençait ainsi à se déplacer de la langue vers le public. En créant *l'enseignement fonctionnel du français*, les didacticiens insistèrent sur la pédagogie et l'évolution méthodologique induites par la prise en compte des besoins spécifiques des publics déterminés, constitués essentiellement de boursiers effectuant une mise à niveau linguistique de 6 à 12 mois, appelée « l'année raccord », afin de leur permettre d'aborder des études ou de poursuivre des recherches avec efficacité.

Mais le terme *fonctionnel* ne saurait s'appliquer seulement à un enseignement d'un français de spécialité. Aussi a-t-il été étendu, avec l'appui du Conseil de l'Europe et sous la dénomination d'*approche communicative*, à tout enseignement de français.

L'expression *français sur objectifs spécifiques (FOS)*, traduction de l'anglais « English for specific purposes », apparue dès la fin des années 1980, oriente davantage l'élaboration de programme d'apprentissage vers les objectifs à atteindre que vers les moyens d'y parvenir.

Au tout début des années 2000, le domaine du *FOS* commence à se diversifier avec la distinction opérée par Mangiante et Parpette en 2004 entre *français de spécialité* et *français sur objectif spécifique* (cette fois au singulier).

Cette distinction qui s'articule sur l'opposition offre vs demande relève massivement de l'ingénierie de formation et, dans une moindre mesure, de la méthodologie.

Mangiante et Parpette définissent le *français de spécialité* par deux spécificités :

1. sur le plan des contenus, le *français de spécialité* renvoie à des domaines et non à un métier. Comme il s'agit de prendre en compte les différents métiers dans un domaine, l'approche choisie est souvent transversale (par exemple, les modalités de la communication dans ces différents métiers).
2. sur le plan de l'ingénierie de la formation, le *français de spécialité* relève de l'offre de formation et de ce fait, faute de pouvoir prendre en compte des besoins très bien identifiés, il renvoie à une ingénierie de formation très peu fine. Par contre, ces approches étant larges, les éditeurs sont assurés de pouvoir diffuser largement les ouvrages publiés dans ces domaines et l'enseignant peut recourir à ces ouvrages, sans avoir à tout réaliser par lui-même pour ses formations (collecte de données / didactisation des documents / élaboration des séquences...)

Mangiante et Parpette opposent au *français de spécialité* un *français sur objectif spécifique*¹ à l'angle d'attaque très pointu qui, en réponse à une demande toujours très particulière, fait porter l'analyse au niveau du métier, sur les situations langagières spécifiques qu'il implique et qui sont très précisément appréhendées, et sur les discours en circulation qu'il mobilise.

Par la suite, ce mouvement de particularisation du *FOS* s'est poursuivi avec l'apparition en 2007, à l'initiative de F. Mourlhon-Dallies, du *français langue professionnelle (FLP)*.

¹ Le singulier à « objectif » est à souligner

Le *FLP* est un courant didactique très franco-français : il répond au contexte socio-économico-politique français qui est lié à la création en 2004 du Droit Individuel à la Formation, notamment la formation linguistique, ainsi qu'à l'accroissement de la « part langagière » du travail, que ce soit à l'écrit ou à l'oral. Cette part langagière du travail nécessite de former une partie de la main d'œuvre illettrée française ou étrangère, pour développer ou de maintenir l'employabilité des personnes.

Le *FLP* concerne généralement des publics moins scolarisés que ceux du *français pour publics spécifiques*², moins ou pas formés professionnellement ; il concerne des publics migrants ou français allant des illettrés aux diplômés du supérieur en passant par les personnes en reconversion professionnelle. Ces publics exercent « leur profession entièrement en français » (2008 :72) dans des sociétés françaises à l'étranger ou en France, à la différence des publics traditionnels de *français pour publics spécifiques* où l'exercice du français ne concerne que des moments de la profession : par exemple, une secrétaire bilingue français / arabe en Égypte n'utilisera le français que lors d'échanges écrits ou oraux en français et avec des Francophones ; dans les autres cas, elle recourra à l'arabe.

Sur le plan méthodologique, le *FLP* a une approche plus large des professions que celle du *FOS* : il ne se limite pas à la seule dimension langagière, mais envisage l'articulation langue et logique professionnelle. Par exemple, la nécessité pour les professionnels du tourisme d'évacuer tout aspect négatif des lieux à visiter (en termes de temps, d'espace, ou du réel à visiter), ou le cas de la démarche d'hypothèses, d'alternatives des informaticiens (discours du cas de figure). De plus, le *FLP* aborde les professions dans leur chaînage (par exemple, une infirmière en hôpital doit travailler avec les médecins, les psychologues, etc.) et intègre les dimensions institutionnelles et juridiques (voire éthiques, comme dans le cas des professions médicales ou juridiques) des professions.

² Même si le *FLP* peut aussi concerner des publics français hautement qualifiés (par exemple de jeunes ingénieurs) qui ont besoin de maîtriser la variante de français employée dans leur domaine, de comprendre et produire les genres de discours spécifiques à leur profession.